

**Symbole boursier :****AEM (NYSE et TSX)****AGNICO EAGLE ANNONCE UNE ENTENTE AVEC
GOLDSKY RESOURCES CORP. CONCERNANT LE PROJET BARSELE**

TORONTO, 28 janvier 2026/CNW/ – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM) (TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd’hui qu’Agnico Sweden AB (« Agnico Sweden »), une filiale en propriété exclusive d’Agnico Eagle, et Goldsky Resources Corp. (« Goldsky ») ont conclu une convention d’achat d’actions (la « convention »), aux termes de laquelle Goldsky a accepté d’acheter la participation de 55 % dans Gunnarn Mining AB qu’elle ne détenait pas déjà d’Agnico Sweden en échange d’une contrepartie en espèces de 20 000 000 \$ US, l’émission de 75 509 577 actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de Goldsky, et l’octroi d’une redevance de 2 % sur le rendement net des fonderies à Agnico Sweden pour le projet Barsele (la « transaction »). Les actions ordinaires qui seront émises par Goldsky se sont vu accorder une valeur de 2,64 \$ CA par action ordinaire, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires pour la période de 20 jours précédant la conclusion de la convention. La transaction doit normalement avoir lieu le 30 juin 2026 ou vers cette date et est assujettie à certaines conditions, y compris l’autorisation de la Bourse de croissance TSX et des actionnaires de Goldsky.

La transaction reflète les efforts continus d’optimisation du portefeuille de la Société. Au cours des 10 dernières années, le programme d’exploration d’Agnico Sweden dans le cadre du projet Barsele a permis d’accroître ses ressources minérales. Comme d’autres travaux d’exploration et études sont nécessaires pour faire progresser le projet vers le développement, la Société croit que le projet Barsele bénéficiera de son orientation principale, tout en conservant une exposition aux hausses futures. Le fait de se départir de sa participation directe dans le projet Barsele s’inscrit dans la priorisation par la Société de son pipeline de projets internes de grande qualité, ce qui devrait stimuler la prochaine phase de croissance.

Avant la conclusion de l’entente, Agnico Eagle détenait 7 353 291 actions ordinaires, ce qui représente environ 4,1 % des actions émises et en circulation avant dilution. À la suite de l’entente, Agnico Eagle était propriétaire réel de 82 862 868 actions ordinaires, ce qui représente environ 32,5 % des actions émises et en circulation avant dilution.

Agnico Eagle et Goldsky sont parties d’une entente sur les droits des investisseurs datée du 31 juillet 2024. À la clôture de la transaction, Agnico Eagle et Goldsky ont conclu une entente modifiée et reformulée sur les droits des investisseurs, en vertu de laquelle Agnico Eagle a droit à certains droits (sous réserve du maintien ou de l’atteinte, le cas échéant, de certains seuils de participation), notamment : (a) le droit de participer à des opérations de financement par actions et d’augmenter ses avoirs en action concernant l’émission de titres de participation dilutifs, afin de maintenir sa participation au prorata dans Goldsky au moment de ce financement

ou d'acquérir une participation pouvant atteindre 19,99 % dans Goldsky; (b) le droit (qu'Agnico Eagle n'a pas l'intention d'exercer à l'heure actuelle) de nommer d'une personne à trois personnes au conseil d'administration de Goldsky (ou deux à quatre personnes, si le conseil d'administration de Goldsky passe à dix administrateurs ou plus) et c) des droits d'inscription sur demande et des droits d'inscription de suite relativement à la vente potentielle des actions ordinaires par Agnico Eagle.

Agnico Eagle, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Agnico Sweden, acquiert les actions ordinaires à titre de contrepartie partielle dans le cadre de la transaction. Selon les conditions du marché, les priorités stratégiques et d'autres facteurs, Agnico Eagle peut, le cas échéant, acquérir des actions ordinaires additionnelles ou d'autres titres de Goldsky, ou encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires ou des autres titres de Goldsky qu'elle détient à ce moment-là.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir un exemplaire de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Mines Agnico Eagle Limitée
a/s Relations avec les investisseurs
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212
Courriel : investor.relations@agnicoeagle.com

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social de Goldsky est situé au 2991 rue Dundas, Toronto, Ontario, M6P 1Z4.

À propos d'Agnico Eagle

Établie et dirigée au Canada, Agnico Eagle est la plus grande société minière du Canada et le deuxième producteur d'or au monde, exerçant des activités au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique. La Société fait progresser un pipeline de projets d'exploration de grande qualité dans ces régions afin de soutenir la croissance durable au cours de la prochaine décennie. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnu mondialement pour ses pratiques de développement durable de premier plan. Fondée en 1957, la société a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 28 janvier 2026. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente

des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, les énoncés concernant la clôture prévue de la transaction (y compris la date de clôture prévue), la capacité de satisfaire aux conditions de clôture relatives à la transaction. (y compris l'obtention de l'approbation de la Bourse de croissance TSX et des actionnaires de Goldsky) et l'acquisition ou la cession de titres de Goldsky par Agnico Eagle à l'avenir.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.

Pour tout complément d'information : Relations avec les investisseurs, 416 947-1212